

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi treize décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan JUHEL, Maire de SAUZON.

Date de convocation :

7 décembre 2023

Nombre de Conseillers :

- **En exercice : 14**
- Présents : 10
- Procurations : 3 - Votants : 13

Date de publication et d'affichage :

18 décembre 2023

- **Étaient présents :** Ronan JUHEL, Yves LOYER, Reine-Claude LUCAS, Olivier THOMAS, Régis ROBERT, Soizic LUCAS, Fabien DRAMARD, Damien GUÉGAN, Élodie GUÉGAN, Jean-Charles RIOU .
- **Absents avec pouvoir :** Annick ALLAIN donne pouvoir à Élodie GUÉGAN, Vanina CHAMBRIER donne pouvoir à Reine-Claude LUCAS, Cécilia REPÉSSÉ donne pouvoir à Fabien DRAMARD.
- **Absents excusés :** Katia LUCAS
- **Absents :**
- **Secrétaire :** Régis ROBERT

1 - URBANISME - SCoT: proposition de composition de la conférence régionale de la politique de réduction de l'artificialisation des sols en BRETAGNE

Dans chaque région il est institué une conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

Après avoir pris connaissance de la proposition formulée par le Président de la Région Bretagne, cette conférence est composée comme suit :

un représentant de l'Etat, un représentant du Conseil régional de Bretagne, un représentant de chacun des 27 établissements publics compétents en matière de Schémas de Cohérence Territoriale de Bretagne, un représentant de chacune des 4 associations départementales des maires et présidents d'EPCI de Bretagne, un représentant de chaque département breton, un représentant de la délégation régionale de l'association des Intercommunalités de France, un représentant de Baud communauté, seul EPCI de Bretagne non couvert par un SCOT, un représentant de la Commune d'Ouessant et un de celle de Sein, les 2 seules communes compétentes en matière d'urbanisme non membre d'un EPCI et non couvertes par un SCOT.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal, décide de donner un avis favorable à la proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols proposée par le Président de la Région

2 - ZONE DE MOUILLAGES PORT BELLEC année 2024 : demande d'occupation du domaine public maritime

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'il est nécessaire de délibérer pour solliciter l'Etat afin d'obtenir le renouvellement de l'Autorisation

d'Occupation Temporaire (A.O.T.) hors concession de la zone de Port-Bellec pour l'année 2024, à savoir la mise en place de 14 mouillages servant à la plaisance et aux navettes à passagers

Le Conseil Municipal, après avoir voté à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter cette demande d'occupation.

3 - FINANCES/PROGRAMME TRAVAUX : demande de soutien DETR/DSIL 2024 - sécurisation carrefour Haut du Bourg – DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°1 de la séance du 11 octobre 2023 portant sur la demande de soutien pour la sécurisation des entrées de bourg pour un montant total de programme de 579 547,87 € HT où seule une demande a été sollicitée auprès du Département.

Il expose les dépenses éligibles à la DETR (dotation d'Etat) pour compléter le plan de financement. Les études, aménagement de trottoirs, plateaux ralentisseurs, abri-bus, signalisation et mobilier urbain peuvent être pris en charge pour un montant de 188 185,64 € HT. Une demande d'aide financière de 30% est sollicitée auprès de l'Etat et de 35% auprès du Département, ce qui engendre un autofinancement de 35% à la charge de la commune soit 65 864,97 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité, le programme, le plan de financement et charge Monsieur le Maire de solliciter la DETR pour compléter le plan de financement.

4 - FINANCES/PROGRAMME TRAVAUX : demande de soutien DETR/DSIL 2024 - Équipements sportifs – DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2 de la séance du 11 octobre 2023 portant sur la demande de soutien pour les infrastructures sportives.

Il expose le plan de financement suivant pour compléter le plan du PST 2023. En complément du PST (programme de soutien du Département) monsieur le Maire propose de solliciter la DSIL 2024 (dotation d'Etat) pour compléter le plan de financement de la circulaire DETR 2024.

Le projet consiste en la réhabilitation des terrains de tennis pour un montant de 103 493,84 € HT, la création d'un mini skate-park pour un montant de 72 790,10 € HT, la création d'un parcours santé avec 8 éléments positionnés au complexe sportif à la Terre Haute pour un montant de 16 552,05 € HT. Ce qui fait un total de 198 621,16 € HT, y compris divers et dépenses imprévues. Aussi, monsieur le Maire propose au conseil le plan de financement suivant : 70% d'aides de l'Etat et du Département (35% chaque) et 30% à la charge de la commune soit 59 586,35 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité, le programme, le plan de financement et charge monsieur le Maire de solliciter la DSIL 2024 en complément du PST 2023.

5 - FINANCES/PROGRAMME TRAVAUX : MORBIHAN ÉNERGIES - Bourg éclairage public : Horloges connectées, programme éco-watt, effacement de réseaux

Un point concernant l'éclairage public a été effectué avec Morbihan Energies, plus précisément sur la proposition de connecter d'autres horloges dans les armoires existantes. La commune possède 6 armoires de commande éclairage public dont 2 sont déjà connectées. Il est proposé par conséquent de connecter 2 autres armoires, desservant le plus de points et en vue de réduction d'énergie, être commandées en extinction.

Monsieur le Maire propose de connecter les armoires 3 et 5. Le conseil municipal après avoir délibéré et voté, à l'unanimité approuve la proposition et charge monsieur le Maire d'inscrire ces deux horloges au programme.

Campagne : effacement de réseaux,

Monsieur le Maire expose la pertinence d'enfourer les réseaux dans 2 villages.

Les travaux seraient réalisables en 2025, il expose les estimatifs sommaires :

Kerhuel :

Estimation :

Electricité : coût travaux : 58 869 € - participation commune : 17 170 €

Télécom : coût travaux : 30 614 € - participation commune : 30 614 €

Total à charge de la commune :**47 785 €****Keroyan :**

Estimation :

Electricité : coût travaux : 227 267 € - participation commune : 29 578 €

Télécom : coût travaux : 50 839 € - participation commune : 50 839 €

Total à charge de la commune :**80 417 €**

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité approuve ce programme d'effacement des réseaux dans ces 2 villages et charge monsieur le Maire de valider les estimatifs présentés, étape préalable à la convention.

Eclairage public port

Monsieur le Maire rappelle les travaux réalisés en 2023 : digue, chemin de halage. Il est proposé la poursuite du remplacement des candélabres vieillissants quai Guerveur à l'image du halage et des spots le long des quais par des leds dans un souci d'économie d'énergie.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et voté, approuve à l'unanimité ce programme et charge monsieur le Maire de poursuivre les démarches pour le mener à bien.

6 - FINANCES/PROGRAMME TRAVAUX : Retenues de garantie - Salle Sarah Bernhardt

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les Départements, les communes, et les établissements publics, qui stipule que « toute créance qui n'a pas été payée dans un délai de 4 ans à partir du 1^{er} jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis est prescrite »,

Considérant que plusieurs entreprises tributaires du marché public « rénovation de la salle polyvalente Sarah Bernhardt » auprès de la commune de Sauzon n'ont pas actionné leur droit à restitution de la retenue de garantie actionnée en début de marché, au-delà de la durée des prescriptions quadriennale, Le Comptable public demande à la commune de Sauzon de délibérer pour acter la prescription des retenues de garanties suivantes, qui se traduira comptablement par l'émission de titres de recettes à l'article 75888, pour un montant global de 11 674.15 €, reparti par entreprises.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité approuve la prescription des retenues de garanties ci-dessus référencées, et décide d'encaisser les recettes à l'article 75888 du budget 2023.

7 - FINANCES/PORT : durée d'amortissements

Monsieur Le Maire rappelle la dernière délibération en date du 8 décembre 2022, n° 2022-132, et informe les conseillers de la nécessité d'ajuster la durée d'amortissement des nouveaux biens lorsque la durée "infrastructures définies à 50 ans" ne paraît pas adaptée.

- Désenvasement : proposition pour 8 ans (durée estimée entre deux dévasages)
- Digue : proposition pour 20 ans
- Mur de soutènement : proposition pour 50 ans

En l'absence de questions, Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote.

Le conseil municipal, après avoir voté à main levée, approuve à l'unanimité les durées d'amortissement proposées.

8 - FINANCES/EXERCICE 2024 : autorisation à mandater le 1/4 des crédits avant le vote du budget 2024

Accord du conseil d'autoriser le mandatement du ¼ des crédits avant le vote du budget 2024 concernant les budgets : commune, port, camping et centre d'accueil.

9 FINANCES/LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX : revalorisation des loyers 2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée que chaque année, dans le cadre du mandat de gestion des logements communaux, nous sommes consultés par Morbihan Habitat sur l'opportunité de la révision annuelle des loyers pratiqués pour les logements conventionnés. Morbihan Habitat assure la gestion déléguée : Logements Hauts du Bourg, Route de l'Apothicaire.

Morbihan Habitat a délibéré sur une majoration des loyers de 3.5 % pour l'ensemble de son patrimoine à partir du 1^{er} janvier 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité décide de faire appliquer à partir du 1^{er} janvier 2024 une majoration de 3,5 % sur les loyers des logements conventionnés.

10 - FINANCES/VOIRIE COMMUNALE : tableau de classement des voies en mètres linéaires

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2023-72 prise le 29 juin 2023 validant le nouveau tableau de classement exprimé en km, et avise les conseillers que les services préfectoraux ont informé la commune de la nécessité de l'exprimer en mètres linéaires. Il y a donc lieu de redélibérer pour approuver le tableau de classement des voies communales pour une longueur de 49 911 mètres linéaire au lieu de 49,911 km. Accord du conseil à l'unanimité.

11 - FINANCES/DÉCISIONS MODIFICATIVES

Budget Port

Vu les travaux réalisés ou finalisés administrativement en 2023 (encaissement subvention - document de fin de travaux) permettant le démarrage de l'amortissement des infrastructures suivantes en 2023 :

- Mur (travaux : 400 869.54 / subventions : 302 147.45)
 - Digue (travaux : 379 909.17 / subvention : 284 723.40)
 - Désenvasement (travaux : 220 884.68 / subvention : 62 001.84)
- Il est nécessaire, pour assurer l'échéance 2023 de ces opérations d'ordre, d'augmenter les crédits :
- Section de fonctionnement
- Dépense de fonctionnement : + 86 470 €
 - Recette de fonctionnement : + 51 760 €

Section d'investissement

La contrepartie en investissement des amortissements biens et subventions, engendre un sur équilibre de 34 710€ (Recettes Investissements) :

- Le 023 diminué en Dépense de Fonctionnement a sa contrepartie en recette d'Investissement au 021 - 16 410€
- L'écriture est clôturée par une diminution de l'emprunt prévu : - 18 300€
- Par ailleurs, vu la finalisation du suivi des salaires 2023, il s'avère nécessaire d'augmenter la prévision de reversement à la commune de 1 700€

Budget principal

Section de fonctionnement– Recettes :

Une décision modificative pour 1700 € en contrepartie est également à prendre pour respecter les correspondances comptables en augmentant le reversement à la commune (diminution au compte 7067 pour rester équilibré).

Budget Port :

Section investissement– Dépenses réelles :

Pour permettre au maire de signer avant le 31 /12/2023 les engagements de dépenses nécessaires à la mise en route de la saison prochaine, il est préconisé d'abonder les comptes suivants : 21738 → +11 100 € ; 2154 → + 16 600 € ; 2155 → + 3 900 € ; 2182 → + 3 500 €, de modifier une imputation (Billetterie prévue au Budget Primitif 2023 au 2188 à modifier au 2181) : 2188 → - 4 700€ ; 2181 → + 4 700€ **Total : 35 100€**

Pour rester équilibré :

Le compte 2318 « Immobilisations corporelles en cours » est diminué de 35 100€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les décisions modificatives présentées sur les 2 budgets port et principal.

12 - FINANCES/CAMPING : demande de remboursement d'acompte Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de remboursement d'acompte reçue le 22 septembre 2023 de Monsieur Daniel LASNE, justifiant médicalement de l'impossibilité d'honorer le séjour suivant :

- Séjour : du 16 au 20 septembre 2023 en « Sauzonnette »
- Montant total de la location : 181.60 €
- Acompte versé et encaissé : 45.00 €
- Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve le remboursement de l'acompte versé d'un montant de 45.00 €, et charge Monsieur le Maire de faire procéder au remboursement.

13 - FINANCES/PORT : bilan 2023

Monsieur le Maire dresse le bilan de la saison 2023 du port.

VISITEURS :

En synthèse, la saison présente un léger tassement de la fréquentation des visiteurs, le nombre est passé de 6945 nuitées en 2022 à 6684 en 2023 : soit 261 navires en moins, par contre une recette supérieure du fait du changement de tarification soit +6 225.35 €. Le port n'offre peut-être pas autant de commodités que dans d'autres ports. L'exposition au vent et la zone d'échouage sont également des caractéristiques du port ne convenant pas à tous.

ABONNES :

Nombre : de 359 à 354 : 5 navires en moins, mais une recette de 10 291.88 € en plus, vu un changement de tarification et le contrat de 2 professionnels de la plaisance louant des navires.

TAXE PASSAGERS :

La nouveauté vient de l'amélioration significative des recettes des navires à passagers suite à la nouvelle délégation de service public par la Compagnie Océane durant les week-ends du printemps et la saison estivale, soit une évolution de 10 962,93 € en plus qu'en 2022.

BLOC SANITAIRE POINT I

Bonne fréquentation au Point I, stabilité du nombre de douches par rapport à 2022, augmentation du nombre de machines à laver et sèches linge.

14 - FINANCES/TARIFS 2024 : communaux :

Monsieur le Maire présente les tarifs étudiés en commission de finances le 11 décembre 2023, pour lesquels les propositions sont les suivantes :

- Tarifs communaux divers : Monsieur le Maire procède à la lecture des divers tarifs communaux. Un forfait mensuel pour l'occupation du domaine public au parc de loisirs de la Terre Haute hors complexe sportif et verger est ajouté à la grille.
- Salle d'exposition :
 - pas d'augmentation pour la période d'octobre à mars –
 - augmentation de 4 % pour la période d'avril à septembre.Pour améliorer la gestion et notamment assurer la propreté des lieux, un changement d'horaire pour les entrées et les sorties des exposants est décidé. L'état des lieux sortie se fera le vendredi à 12h et la prise de possession et état des lieux entrée de l'exposant suivant se fera à 15h, laissant 3 heures de temps à l'occupant qui quitte les lieux pour améliorer un ménage qualifié non adapté. L'assemblée décide une caution ménage à demander lors de l'inscription d'un montant de 30€.
- Salle Henri BEDEX : décide de reconduire les tarifs en 2024.
- Salle Sarah Bernhardt : décide de reconduire les tarifs en 2024.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité les tarifs communaux 2024, décisions liées et répertoriés.

15 - FINANCES/TARIFS 2024 : Camping bilan 2023 et tarifs 2024

Monsieur le Maire expose le bilan de la saison 2023 :

- Chalets : résultat stable
- Mobiles-home : légère augmentation de 6.55 %
- Sauzionnettes : -10.25 %
- Terrain : résultat stable

La réalisation des dépenses étant en phase avec le budget prévisionnel, le résultat prévisionnel du camping est positif.

Monsieur le Maire propose par conséquent les tarifs camping 2024 étudiés et proposés par la commission de finances du 11 décembre 2023.

Par ailleurs, monsieur le Maire souligne la dégradation importante d'une Sauzionnette qui serait à changer rapidement et quelques travaux de rénovation et d'entretien de certains chalets. Au bilan 2024, le nombre à remplacer sera confirmé et la procédure adéquate lancée. L'assemblée prend connaissance de la grille tarifaire 2024.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité la grille tarifaire 2024 et les propositions d'améliorations liées.

16 - FINANCES/TARIFS 2024 : Centre d'accueil Willaumez : bilan 2023 et tarifs 2024

Monsieur le Maire expose les propositions de la commission de finances, réunie le 6 décembre 2023 pour étudier les tarifs de l'année prochaine.

La grille des tarifs est modifiée pour s'adapter à la typologie et saisonnalité des occupants. La grille 2024 proposée regroupe en une seule catégorie : entreprises et saisonniers. Elle prévoit, en outre, pour les 15 chambres individuelles, la tarification mensuelle de :

- 380,00€ du 1^{er} octobre au 31 mars (proratisable)
- 340,00€ du 1^{er} avril au 30 septembre

Les tarifs 2024 sont évoqués

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité la grille tarifaire 2024.

17 - ACCORDÉONS : courrier de l'association La Puce À l'Oreille

Monsieur le Maire dresse l'historique en rappelant que l'école de musique communale mettait à disposition des élèves des accordéons pour permettre l'apprentissage de l'instrument. L'école n'existant plus, en l'absence d'autre structure, la municipalité avait décidé de mettre à disposition de particuliers qui en formulaient la demande moyennant une caution. Depuis quelques années l'école de l'association « la puce à l'oreille » qui dispense des cours a orienté ses élèves vers la municipalité. Avec les années, les élèves déposaient les instruments en retour à l'association, ce qui a rendu la gestion des flux compliquée, avec également un besoin de révision. La présidente de l'association a été reçue en mairie

Monsieur le Maire propose de procéder à la révision et de céder les instruments à l'association. Un devis de 1050 € TTC, correspondant à la révision de 7 accordéons a été communiqué à la mairie.

A l'unanimité, le conseil décide de faire réviser les instruments et de les céder à l'association « La Puce à l'Oreille ».

18 - CONVENTION : dératation - Avenant au contrat FARAGO

Accord du conseil pour signer l'avenant au contrat de dératation auprès de la société Farago pour un montant de 6718,89 € TTC/annuel.

19 - PERSONNEL : convention relative à la paye - Centre de Gestion (CDG 56) : renouvellement

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la nouvelle convention relative à la prestation paye, adoptée le 6 novembre 2023 par le conseil d'administration du centre de gestion. La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2023.

La prestation fait l'objet d'une facturation établie sur la base d'un tarif fixé et révisé par le conseil d'administration du centre de gestion. A la date de la signature de la présente convention, le tarif s'établit à 7,64 € par bulletin de paie. La facturation est adressée à la collectivité une fois par trimestre.

La présente convention prend effet au 1^{er} janvier 2024 pour s'achever le 31 décembre 2027 : (durée 4 ans).

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité les termes de cette convention relative à la prestation paye
- autorise et charge monsieur le Maire de la signer.

20 - PERSONNEL : adhésion au contrat de groupe assurance des risques statutaires - Centre de Gestion (CDG 56) : choix des garanties

Par délibération du conseil municipal en date du 7 mars 2023, la commune de SAUZON a demandé au CDG du Morbihan de souscrire pour son compte, un contrat d'assurance des risques statutaires garantissant les frais laissés à sa charge. Après mise en concurrence par procédure avec négociation, le groupement SCIACI SAINT HONORE (Courtier mandataire) et GMF Assurances/ GMF VIE (Assureur) a été retenu comme titulaire du contrat groupe.

Après explication détaillée, le conseil décide à l'unanimité d'opter pour les offres de base choix N°1 pour les agents CNRACL et IRCANTEC

Durée du contrat : 4 ans, à compter du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2027

21 - RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2022 : MORBIHAN ÉNERGIES

Monsieur le Maire a transmis le rapport aux conseillers en amont.

Le conseil municipal est informé que les éléments du rapport 2022 sont à disposition pour consultation du public.

22 - RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2022 : Communauté de Communes - déchets, assainissements, activité et budget

Monsieur le Maire a transmis les rapports aux conseillers en amont.

Le conseil municipal est informé que les éléments des rapports 2022 et comptes sont à disposition pour consultation du public.

23 - COMMUNICATION SUR LES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Marchés publics passés depuis le 25 octobre 2023

Budget	Date	Fournisseur	Objet	Montant en euro		
				HT	TTC	
PRINCIPAL	26/10/23	FOUSSIER	Déboucheur professionnel à aspiration	115,05	138,02	
	26/10/23	Hospitalité Diocésaine des Hospitaliers et Hospitalières d'Arvor	19 Sapins de NOËL NORDMANN	383,34 €	460,00 €	
	26/10/23	EUROVIA	Fourniture et transport 2 big bag d'enrobée à froid	468,00 €	561,60 €	
	26/10/23	ASSAIN'ILE	Curage de fossé à Kerlédan	277,50 €	333,00 €	
	26/10/23	L'ILÔT BELLES FLEURS	Gerbe de fleurs avec ruban tricolore - Commémoration du 11 novembre	83,33 €	100,00 €	
	30/10/23	SARL FRANCK'ELEC	Salle Sarah BERNHARDT - Pose et branchement d'un défibrillateur	180,00 €	216,00 €	
	31/10/23	SOGELINK	Outils de gestion des DT/DICT et récépissés de documents de chantier	275,00 €	330,00 €	
	15/11/23	EUROVIA	Purge de chaussée rue Lieutenant Riou	3 647,00 €	3 676,18 €	
	15/11/23	DU CORDON À L'AIGUILLE	7 agendas 2024 QUO VADIS - Service administratifs	184,33 €	221,20 €	
	07/11/23	DALBEIGUE Jérôme	Remplacement chauffe-eau appartement 1er étage Rue Lieutenant Riou	970,00 €	1 067,00 €	
	07/11/23	EDITIONS LA VIE COMMUNALE	Réabonnement 2024 à La Vie Communale	116,50 €	139,80 €	
	15/11/23	BALEINE BLEUE	10 Bancs publics 5 lames NORMANDIE	3 600,00 €	4 320,00 €	
	20/11/23	MEDIACIBLE DECORATIONS	Décorations de NOËL - 24 boules et 18 guirlandes	1 068,80 €	1 282,56 €	
	21/11/23	ATEC	Inspection du collecteur - Passage caméra réseau eaux pluviales rue Lieutenant Riou	550,00 €	660,00 €	
	22/11/23	BML	Location nacelle les 4-5 et 6 décembre 2023 et 3 jours en janvier 2024- Décorations de NOËL	1 528,50 €	1 834,20 €	
	22/11/23	TMC	Livraison de 19 sapins de NOËL	536,50 €	643,20 €	
	22/11/23	UGAP	Fournitures administratives	435,54 €	522,65 €	
	24/11/23	PÉPINIÈRES ROUXEL	Arbres fruitiers	629,05 €	675,55 €	
	28/11/23	SYLVAIN THOMAS	Réfection d'un mur en pierre côté cour de la salle des fêtes	500,00 €	550,00 €	
	28/11/23	ATEC	Chemisage du collecteur rue Lieutenant RIOU	5 571,00 €	6 685,20 €	
	28/11/23	SERVIBAT	Rampe PMR Salle Henri BEDEX - Repositionnement auge et rescellement des pierres au puits Rue du Four	2 230,00 €	2 676,00 €	
	28/11/23	PÉPINIÈRES LEMONNIER	Surtroncs et paillage	277,50 €	333,00 €	
	30/11/23	EARL PÉPINIÈRES DE LANVAUX	Arbres fruitiers	255,00 €	285,70 €	
	01/12/23	GARAGE AR GUERVEUR	Glace rétroviseur KANGOO immat. EQ-922-VA	69,21 €	83,05 €	
	06/12/23	GARAGE AR GUERVEUR	Remplacement pneus KANGOO immat. EY-738-SP	267,67 €	321,20 €	
	06/12/23	LA CONSERVERIE DE BELLE-ISLE-EN-MER	Buffet traiteur mercredi 20 décembre : Noël du personnel	187,50 €	225,00 €	
	PORT	26/10/23	TRAVAUX PUBLICS SERVICES	Location trapopelle avec chauffeur pour le déplacement des corps -morts d'hivernage ponton	91,00 €	109,20 €
	CAMPING	27/10/23	SARL FRANCK'ELEC	Installation d'un défibrillateur	180,00 €	216,00 €
CAW	22/11/23	UGAP	Marqueurs effaçables	9,70 €	11,64 €	

QUESTIONS DIVERSES ÉCRITES ET ORALES FINANCES/PROVISIONS-DOTATIONS

Vu le décret n°2022-1008 du 15 juillet 2022 portant diverses mesures relatives aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, à la péréquation des ressources fiscales, à la fiscalité locale et aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, La constitution des provisions pour contentieux se réalise, depuis le 15 juillet 2022, par acte administratif et non par délibération. Le Conseil Municipal étant informé, ce point est retiré des délibérations.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous

La cérémonie des vœux est programmée le samedi 13 janvier à 18h00 à la salle des fêtes

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Prochain conseil municipal : date non-déterminée pour le moment

L'ensemble des délibérations est consultable sur le site de la commune <https://www.sauzon.fr>

Mairie de Sauzon, rue Lieutenant Riou – 56360 SAUZON – mairie@sauzon.fr